

COMMUNE DE FLEYS
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Juillet 2020
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS

Convocation et affichage : 6 Juillet 2020

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11

PRESENTS : 9

VOTANTS : 9

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Christian SANSEIGNE, Julien COLLON, Oliver BOVE, Charly NICOLLE, Vincent COUPEROT, Jany AUCLERCQ, Jérémy VENON

Etaient absents excusés : Stevens DAVID
Nicolas LAROCHE

Secrétaire de séance : **Christian SANSEIGNE**

- Elections Sénatoriales : Désignation des délégués et leurs suppléants (1 + 2)
- Avenant devis remise en état de la charpente du lavoir
- Admissions en non-valeur : mail Trésorerie Tonnerre
- Délégation du conseil municipal au Maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance, vérifie que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

Elections sénatoriales :

Mise en place du bureau électoral

M. Stéphane AUFRERE, maire a ouvert la séance.

M. Christian SANSEIGNE a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents ou représentés et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie¹.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir

Mrs Christian SANSEIGNE, Xavier COLLON, Julien COLLON, Charly NICOLLE.

Le maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Élection des délégués

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des délégués

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
Stéphane AUFRERE	9	Neuf

Proclamation de l'élection des délégués

M. **AUFRERE Stéphane** a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré **ACCEPTER** le mandat.

Élection des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS En chiffres et en toutes lettres	
Xavier COLLON	9	Neuf
Jérémy VENON	9	Neuf
Christian SANSEIGNE	9	Neuf

Proclamation de l'élection des suppléants

M. **Xavier COLLON** a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré **ACCEPTER** le mandat
M. **Jérémy VENON** a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré **ACCEPTER** le mandat
M. **Christian SANSEIGNE** a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré **ACCEPTER** le mandat

Délibération n°31_10 07 2020 – Remise en état de la charpente du lavoir

Visée par la Sous-préfecture le :

Le conseil municipal a pris une délibération en Novembre 2018 concernant la réfection des charpentes des lavoirs de la commune. Ces travaux viennent de commencer mais vont entraîner un surcoût de 4.384.85 € (5.261.82 € TTC) en menuiserie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **ACCEPTTE** l'avenant de **5.261.82 €** de l'entreprise PETIT à Tonnerre **AUTORISE** le Maire à signer le devis complémentaire.

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

Admissions en non-valeur : mail Trésorerie Tonnerre

Mail reçu de la trésorerie de TONNERRE informant les élus que la délibération n° 25_16/06/2020 n'est pas légale. Il doit être indiqué pour chaque redevable la raison du refus. Les refus seront justifiés ultérieurement.

Délibération n°32_10 07 2020 – Délégation consenties au Maire par le Conseil Municipal

Visée par la Sous-préfecture le :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de compétences.

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 10/07/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
CHARGE le Maire pour la durée du présent mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- De procéder, dans les limites fixées par le conseil à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De signer tous documents concernant les contrats et conventions afin de faciliter les démarches administratives ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.

QUESTIONS DIVERSES :

Une réunion publique se tiendra le mercredi 15 Juillet pour le développement du RCube qui est une solution alternative offrant plus de connexion internet.

La région Bourgogne-Franche Comté ainsi que des fournisseurs de réseau seront présents.

Branchement réseau eau chemin de Béru : Coupure d'eau éventuelle prévue le mercredi 15 Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé
La séance a été levée à 20 h 00

Récapitulatif des délibérations prises :

Délibération n°31_10 07 2020 – Remise en état de la charpente du lavoir

Délibération n°32_10 07 2020 – Délégation consenties au Maire par le Conseil Municipal

Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 10/07/2020

Les membres présents :

Nom Prénom	Fonction	Visa de présence	Visa par procuration
Stéphane	AUFRERE		
Julien	COLLON		
Olivier	BOVE		
Jany	AUCLERCQ		
Xavier	COLLON		
Vincent	COUPEROT		
Nicolas	LAROCHE	Absent	
Charly	NICOLLE		
Christian	SANSEIGNE		
Stevens	DAVID	Absent	
Jérémy	VENON		

